



Informations calculatrices autorisées

PASS majeure Santé

Il est rappelé aux étudiants que les calculatrices peuvent être nécessaires pour certaines épreuves. Seules les calculatrices type Collège, non programmables, non graphiques et à mémoire volatile sont autorisées.

En dehors des 4 opérations arithmétiques de base, les seules fonctions utiles sont les fonctions exponentielles, logarithme, puissance, inverse, racine et les fonctions trigonométriques (sinus, cosinus, tangente et leurs fonctions réciproques).

Seules sont autorisées les calculatrices types :

CASIO FX-92
CASIO FX-83GT X
CASIO FX
SHARP EL 531 RH
SHARP EL 531 VH
TI-30-X II
TI-30-X II-S
TI-30-X pro
TI-36-X pro
TI-30 eco RS
TI collège Plus
CITIZ SR-270X Collège

Les calculatrices sont autorisées à tous les examens de PASS santé même si elles ne sont pas toujours nécessaires ou utiles.

Un contrôle sera effectué dans la salle d'examen et toute utilisation de calculatrice non conforme sera considérée comme une fraude. Tout candidat pris en infraction ou fraude, se verra retirer la calculatrice et pourra être déféré à la Section Disciplinaire de l'Université.

Le Président du Jury PASS,
Professeur Serge LUMBROSO.